



---

## RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Le 28 mars 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

---

### **EMBAUCHE DE PERSONNES PROFESSEURES PROVENANT DE L'INTERNATIONAL : PROFESSIONS ADMISSIBLES AU TRAITEMENT SIMPLIFIÉ ET RESTRICTION POUR LES PERSONNES PROFESSEURES D'UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES**

- ATTENDU les politiques récentes et convergentes des gouvernements du Québec et du Canada consistant à restreindre l'immigration de façon générale;
- ATTENDU la résolution 24EX1046 du Conseil exécutif du SPUQ dénonçant les mesures prises par le gouvernement pour limiter le nombre de personnes étudiantes internationales dans les universités québécoises, et empêcher par ailleurs l'accès de ces personnes à la résidence permanente après leurs études;
- ATTENDU le retrait, en janvier 2025, de la catégorie « professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire » de la liste des professions admissibles au traitement simplifié des demandes de permis de travail temporaire;
- ATTENDU que ce retrait a pour effet que le processus d'embauche des personnes professeures exige une « étude d'impact sur le marché du travail » plus stricte, fondée sur une démonstration d'efforts de recrutement local, entraînant des démarches plus longues et des coûts plus importants susceptibles, ultimement, de décourager les embauches internationales;
- ATTENDU par ailleurs l'abolition du permis de travail ouvert pour les personnes conjointes qui accompagnent les personnes titulaires de permis de travail temporaire, comme le sont les personnes professeures embauchées internationalement à l'UQAM;
- ATTENDU que le gouvernement a retiré l'accès des personnes titulaires de permis de travail temporaire, ainsi que des personnes conjointes qui les accompagnent, aux mesures et services publics en emploi visant notamment à faciliter leur intégration professionnelle et sociale au Québec;
- ATTENDU les besoins en recrutement international de personnes professeures dans certaines disciplines universitaires pour assurer la vitalité des programmes d'études et le renforcement de domaines de recherche à l'UQAM et plus généralement au Québec;

**Syndicat des professeurs et professeures  
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, H3C 3P8  
Téléphone : 514/987-6198 - Courriel : spuq@uqam.ca - www.spuq.uqam.ca



ATTENDU la [chute catastrophique déjà observée des admissions internationales](#) dans les universités du Québec causée par l'éventail des mesures d'immigration restrictives et dissuasives déployées contre les personnes étudiantes issues de l'international;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DÉNONCE les dérives irrationnelles de la politique d'immigration du gouvernement Legault en ce qu'elle privilégie le préjugé xénophobe sur les intérêts manifestes de la recherche, de l'innovation, du développement économique et culturel du Québec au travers du rayonnement de ses universités;

DÉNONCE en particulier le retrait de la catégorie des personnes professeures d'université de la liste des professions admissibles au traitement simplifié des demandes d'immigration, parce qu'elle porte atteinte de façon évidente au développement de certaines disciplines et champs de recherche au Québec;

DEMANDE au recteur de l'UQAM, Stéphane Pallage, de manifester son opposition auprès de la ministre de l'Enseignement supérieur et du ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration aux restrictions à l'embauche des personnes professeures au-delà de la préférence nationale à compétences équivalentes;

APPELLE les autres membres de la communauté universitaire, et plus particulièrement la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), la Fédération des professionnelles de la CSN (FP-CSN) et la Table des partenaires universitaires (TPU) à se joindre à la contestation des dérives irrationnelles de la politique d'immigration du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ